

Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Canton des Andelys
Tél: 02.32.52.60.90
mairie@notre-dame-de-l'isle.fr

République Française
Mairie de Notre- Dame de l'Isle
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE DAME DE L'ISLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 décembre 2016**

Date de convocation : 16/11/2016
Date d'affichage : 16/11/2016
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil seize, le lundi douze décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTE, Maire.

Etaient présents :

Mme BAUMGARTNER Muriel
Mme BILLARD Pascale
Mr FAVRESSE Alain,
Mr GUILLEMARD Patrick,
Mr LACAILLE Christophe,
Mme LARDY Roselyne
Mme LASSERRE de La BROSSE Catherine,
Mr LEPRE Thierry,
Mme LERATE Catherine,
M. MAILLARD Charles,
Mr MONNOT Christian-Marie,
Mr SILLIAU Alain,
Mme TISON Nathalie,

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme. Nathalie TISON

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2016

Mr Charles Maillard s'interroge sur le coût, pour la commune, de la prise en charge de la remise en route de l'Estaminet, aucun montant n'ayant été précisé. Monsieur le maire rappelle que tout propriétaire doit louer un bâtiment en état de marche. Il précise que les travaux seront faits sur devis.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

ADOpte le procès verbal du conseil sous réserve de la modification suivante :

Point I/5 L'estaminet de l'Isle – parking et bail

« Le conseil municipal, *Mme Roselyne LARDY ayant quitté la salle pour cette délibération*, à l'unanimité...

I/ Finances et administration générale

1/ Révision des attributions de compensation

Par délibération de la C.C.A.E. n°CC/16-102 du 21 novembre 2016 portant révision des attributions de compensation et l'avis favorable de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 16 novembre 2016, il est proposé de réviser les attributions de compensation selon le projet joint en annexe

Monsieur le Maire indique qu'après négociations, il a obtenu que la baisse s'effectue progressivement sur 15 années (sur les autres communes, la baisse s'effectuera sur 5 ou 10 ans) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

- DECIDE de valider la révision des attributions de compensations de la C.C.A.E. au 31 décembre 2016, conformément au tableau ci-joint.

2/ Budget 2016 – Décision Modificative n°01 au Budget 2016 : ouverture de crédit pour transfert des frais d'étude au compte de travaux

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'achèvement des travaux « rue Mauger 1ère tranche », « route de Vernon et rue de l'Eglise » et « arrêt de bus RD313 », il est nécessaire d'effectuer une ouverture de crédit au chapitre 041 « Opérations Patrimoines » d'un montant de 6.909 euros afin de transférer les frais d'études de l'article 2031 au compte de travaux de l'article 21 « immobilisations corporelles ».

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

- DECIDE de l'ouverture de crédit au chapitre 041 d'un montant de 6.909 euros pour le transfert des frais d'études de l'article 2031 au compte de travaux de l'article 21 « immobilisations corporelles ».

II/ Questions diverses

1/ Licence IV de l'Estaminet de l'Isle

Le preneur du restaurant ne faisant pas bar, il n'est pas intéressé par la reprise de la licence IV. S'agissant de la dernière licence sur la commune, il est proposé que la commune rachète celle-ci à titre conservatoire (pour information, le coût de cette licence devrait tourner autour de 3 000 euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité (à l'exclusion de Madame Roselyne LARDY qui ne prend pas part au vote),

- DECIDE d'acheter la licence IV au liquidateur.

2/ Le P.L.U.

Il est présenté par notre prestataire le cabinet Thierry GILSON, l'état d'avancement du Diagnostic et du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) permettant de partager les échanges réalisés en groupe de travail.

Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers font partie du groupe de travail. Madame Catherine LASSERRE DE LA BROSSE demande s'il ne serait pas possible de solliciter des Isois pour participer à ce groupe de travail. Le conseil municipal n'y est pas favorable car les critères de choix seraient difficiles à établir.

Monsieur le maire demande aux conseillers de bien vouloir s'investir dans ce groupe de travail car la charge est lourde et repose pour l'instant sur un nombre réduit de personnes. Ce groupe de travail devra se réunir à nouveau en janvier prochain.

Le diagnostic et le PADD seront présentés en réunion publique aux isois en janvier 2017.

3/ Le Cimetière

Madame Roselyne LARDY, en charge du suivi du cimetière présente un état des lieux et indique qu'un travail important d'indentification reste à faire. Elle précise qu'elle aura besoin d'aide pour faire ce travail. La création d'un jardin du souvenir et d'un colombarium sera étudiée.

Il est rappelé que pour être enterré dans une commune, il faut soit y être né, soit y résider, soit bénéficier d'un caveau de famille.